



Département du Gers  
Arrondissement : AUCH  
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE  
AR\_2022\_008

ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de PRENERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu la déclaration préalable en date du 07 juin 2022 par laquelle Madame Marie-Pierre LABOURDERE, Présidente de l'Association Comité des Fêtes dont le siège social est à Préneron, sollicite l'autorisation d'occuper le parking de la mairie et les abords immédiats en vue d'y organiser un vide grenier le :

**Samedi 02 juillet 2022 de 07 heures à 17 heures,**

Considérant que l'occupation du domaine public sollicité pourra être accordée sans porter atteinte à la libre circulation des piétons,

ARRETE

**Article 1 :** L'Association comité des Fêtes de Préneron est autorisée à utiliser le domaine public en vue d'y organiser un vide grenier sur le parking de la mairie et les abords immédiats :

**Samedi 02 juillet 2022 de 07 heures à 17 heures.**

**Article 2 :** L'emplacement devra être maintenu par le permissionnaire en parfait état de propreté. Toute installation devra être mobile et disposée de façon à n'occasionner aucune dégradation et permettre à tous les services de secours d'accéder au lieu en tous points.

**Article 3 :** La présente autorisation est accordée pour la journée du 02 juillet 2022. Elle sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la sécurité, de l'ordre public ou de la circulation l'exigent, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Préneron, le 14 juin 2022

Le Maire : Guy Favarel

Date réception Préfecture  
et Publication le : 14/06/2021

